



Opposition chez mon notaire

Par **vincent**, le **12/02/2011** à **15:09**

Bonjour,
Après la vente de ma maison des créanciers ont déposés une opposition sur des créances non payées. (Je tiens à signaler que c est une opposition, et non pas une saisie attribution).
La loi m autorise t elle à faire fît de cette opposition?
Puis je exiger mon argent vu que cette opposition est à mes yeux non fondée.
Puis je exiger mon argent et débattre devant les tribunaux du non fondement de cette opposition. Pour finir je tenais à dire que ces créanciers ne m ont pas assigné devant les tribunaux, ils ont juste déposés une opposition chez mon notaire, qui ne veut pas me donner mon argent à cause de ses oppositions.
Merci

Par **mimi493**, le **12/02/2011** à **15:27**

Le notaire n'a pas le droit de vous donner l'argent. A vous de faire lever l'opposition.